



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Mod 2.1



11176080

TRIBUNAL DE COMMERCE

10 -11- 2011

NIVELLES

N° d'entreprise : 0480.045.080

Dénomination

(en entier) : **MoonHart Consult**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : RUE CAPITAINE DELVAUX 1 - 1325 CHAUMONT-GISTOUX

Objet de l'acte : **MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - SIEGE D'EXPLOITATION - COORDINATION DES STATUTS - POUVOIRS.**

D'un acte reçu le vingt-sept mars deux mille huit par Maître Bruno MOTTARD, notaire associé de la société civile ayant pris la forme d'une société privée à responsabilité limitée "Mottard & Hugé - Notaires associés", à Liège; enregistré à Liège 1 le premier avril deux mille huit, volume 173, folio 1, case 16;

IL RESULTE :

Que s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée "MoonHart Consult", ayant son siège social à 1325 Chaumont-Gistoux, rue Capitaine Delvaux, 1, R.P.M. Nivelles 0480.045.080.

DÉLIBÉRATIONS

L'Assemblée a abordé son ordre du jour et, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION : Modification de l'objet social

L'assemblée a décidé d'ajouter, avant le dernier alinéa de l'article 3 actuel ce qui suit :

- "- Mise à disposition de locaux propres, locaux communs, mobilier et services pour tiers,
- "- Gestion du secrétariat pour tiers,
- "- Organisation de réunions pour tiers,
- "- Organisation de centres d'affaires,
- "- Organisation de congrès, d'événements, de séminaires et d'ateliers pour tiers. "

DEUXIEME RESOLUTION : Transfert de siège social

Le siège social est transféré à Chaumont-Gistoux/Dion-Valmont, rue des Frères Poels, 7 A.

TROISIEME RESOLUTION : Création d'un siège d'exploitation

L'assemblée a décidé de créer un siège d'exploitation à Chaumont-Gistoux/Dion-Valmont, rue Capitaine Delvaux, 1.

QUATRIEME RESOLUTION : Coordination des statuts en fonction des résolutions prises

L'assemblée a décidé de coordonner les statuts en fonction des résolutions prises aux présentes.

CINQUIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'assemblée a conféré tous pouvoirs à la gérance pour exécuter les résolutions qui précèdent, procéder à la mise à jour des statuts et à toutes démarches auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/11/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature